



Formation LCB-FT

Mardi 22 janvier 2019

Conformément à l'ordonnance n° 2016-1635 du 1er décembre 2016, les intermédiaires en financement participatif (IFP) et les conseillers en investissements participatifs (CIP) sont soumis aux obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT). A ce titre, IFP et CIP ont des obligations de vigilance à l'égard de leur clientèle et de déclaration de soupçon à Tracfin.

La LCB-FT est un enjeu majeur pour la protection des investisseurs et la confiance des parties-prenantes sur les plateformes de financement participatif.

L'article L 561-34 du code monétaire et financier instaure une obligation de formation pour les personnels concernés par les obligations de vigilance et de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme : « En vue d'assurer le respect des obligations prévues aux chapitres Ier et II du présent titre, les personnes mentionnées à l'article L. 561-2 assurent l'information régulière de leurs personnels. Dans le même but, elles mettent en place toute action de formation utile. »

A ce titre, Financement Participatif France propose une formation adaptée sur la LCB-FT.



Financement Participatif France est enregistré en tant que prestataire de formation sous le numéro 11 92 21427 92 auprès du préfet de région d'Ile de France, référencable sur DataDock (n° 0039871).

Présentation et objectifs

Public

Intermédiaires en financement participatif (IFP) et Conseillers en investissements participatifs (CIP).

Durée de la formation

La formation dure une demi-journée (4 heures).

Objectif pédagogique

Permettre aux employés des IFP et CIP de prendre connaissance des dispositions adoptées en application de la directive LCB-FT et les instruire sur la manière de procéder.

Compétences visées

- ✓ Connaître le contexte national et international des évolutions légales et réglementaires.
- ✓ Reconnaître les opérations susceptibles d'être liées au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.
- ✓ Être capable d'appliquer au quotidien les mesures de prévention et respecter les obligations.
- ✓ Renforcer les compétences et accroître son efficacité dans la surveillance des opérations suspectes.
- ✓ Intégrer les évolutions réglementaires en cours.

Méthodologie

Nous mettons l'accent sur l'échange d'expériences et de questionnements entre les participants et étayons les situations à partir de cas concrets.

Nous faisons appel à différents intervenants pour qu'ils puissent chacun apporter une expertise précise.

Les intervenants

Philippe Cailliez | Tracfin

Analyste au sein de TRACFIN en charge des relations avec les acteurs du crowdfunding, les émetteurs de monnaie électronique, les professionnels en crypto-actifs ainsi que les IOBSP

Romain Payet | KissKissBankBank & Lendopolis

Passionné par les nouvelles technologies et la finance, Romain Payet a suivi l'évolution du crowdfunding depuis ses débuts en France en 2009. Après plusieurs années passées dans la finance traditionnelle à accompagner des entreprises sur leurs problématiques de M&A, il décide de se réorienter vers la finance alternative. Secrétaire Général de KissKissBankBank et Lendopolis, il est en charge des sujets juridiques, financiers, réglementaires et administratifs pour les deux sociétés du groupe, KissKissBankBank et Lendopolis.

Jean-Marc Nourel | MANGOPAY

Jean-Marc Nourel est Directeur France de MANGOPAY. Après avoir travaillé huit ans dans les services informatiques, Jean-Marc a lancé sa plateforme de crowdfunding Eduklab pour aider les étudiants à financer leurs études. Fondateur de Startup Outremer, le réseau des entrepreneurs ultramarins, Jean-Marc est un avocat passionné de l'entrepreneuriat et de l'innovation.

Jean-Marc LAFIN | Astrée consultants - Beclm

Expert référent sur les missions de conseil Solvabilité 2, LAB, LAT, LAF, LAC. En charge de la méthodologie et des outils logiciels de la suite MaConformité. Fondateur de la société Astrée Consultants. Co-fondateur de la société BeCLM, éditeur spécialisé sur les logiciels de conformité réglementaire. 25 ans d'expérience dans des sociétés de conseil (EDS-AT Kearney, Arthur Andersen, AREVA BU Services) en exerçant des responsabilités à tous les postes (Directeur associé, Responsable de centre de profit, Manager, Consultant). Docteur en finance des entreprises.

Le programme

8h30 Accueil

8h45 Introduction générale

Philippe Cailliez | Tracfin

- Définition du blanchiment et de la lutte contre le financement du terrorisme
- Autorités de tutelle et TRACFIN
- Risques et sanctions

9h15 Obligations de vigilance avant l'entrée en relation et durant la relation d'affaires

Philippe Cailliez | Tracfin

- Le système d'évaluation et de gestion des risques
- Connaissance du client/approche par les risques
- Vigilance sur la cohérence des opérations / profil client / gel des avoirs
- Surveillance des opérations

10h00 Analyse du doute et déclaration de soupçon

Philippe Cailliez | Tracfin

- Entretien client, documentation du dossier et analyse
- Déclaration de soupçon à TRACFIN
- Typologies
- L'exploitation des signalements par TRACFIN

11h00 Procédures et contrôle interne

- Rôle du PSP

Jean-Marc Nourel | Mango Pay

- Rôle de la plateforme

Romain Payet | Kiss Kiss Bank Bank

12h00 Procédures et outils de vigilance

Jean-Marc LAFIN | Astrée consultants - Beclm

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM PRENOM

FONCTION

STRUCTURE

E-MAIL TEL

ADRESSE DE FACTURATION

Participera **physiquement** à la formation LCB-FT du 22/01/2019

Participera **à distance** à la formation LCB-FT du 22/01/2019

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Format : demi-journée

150 € TTC

Mardi 22 janvier 2019

8h30 – 12h30

CONDITIONS GENERALES

Stages, réunions et manifestations

A réception des inscriptions, une facture est adressée au stagiaire avec la confirmation de l'inscription. Cette facture tient lieu, le cas échéant, de convention de formation simplifiée. Toutefois, l'inscription n'est considérée comme définitive qu'à réception du règlement.

Annulations

Toute demande d'annulation doit obligatoirement être formulée par écrit. Sauf stipulations particulières pour certaines manifestations, les conditions de remboursement sont les suivantes :

- remboursement intégral lorsque la demande a été reçue au moins 10 jours avant la formation ;
- remboursement de 70 % du montant de l'inscription lorsque la demande a été reçue dans les 10 jours précédant la formation ;
- remboursement de 30% du montant de l'inscription pour une annulation la veille ou le jour même.

Les participants pourront toutefois se faire remplacer avec l'accord préalable de Financement Participatif France.

Financement Participatif France se réserve le droit d'annuler la formation jusqu'à 10 jours avant celle-ci si moins de 6 stagiaires sont inscrits à la formation.

Loi informatique et libertés

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, les informations qui sont demandées sont nécessaires au traitement de la commande ou de l'inscription. Elles peuvent être transmises aux partenaires contractuels pour les besoins de la formation.

INFORMATIONS PRATIQUES

Prix membres de FPF :

- 150€ TTC (TVA non applicable)
- * 10% de réduction à partir du 2^{ème} inscrit de la même structure

Prix non membres :

- 300€ TTC (TVA non applicable)

Mode de règlement :

Les règlements se font à réception de la facture, par virement ou par chèque à l'ordre de FPF

Coordonnées bancaires :

Domiciliation : CREDIT COOP
COURCELLES

IBAN : FR76 4255 9100 0008
0138 6233 617

BIC : CCOPFRPPXXX

Lieu de la formation :

Chez OCBF
116 bd Haussmann
75 008 Paris
2^{ème} étage

RENSEIGNEMENTS

Florence de Maupeou Coordinatrice générale FPF

01 84 25 10 05 | florence.demaueou@financeparticipative.org